

23^e PRIX PAUL DUVIGNEAUD

DE L'ÉDUCATION PERMANENTE À L'ENVIRONNEMENT URBAIN

AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

C'est en 1992, peu après la mort du Prof. P. Duvigneaud, que l'asbl Inter-Environnement Bruxelles eut l'idée de mettre sur pied un prix qui lui serait dédié, et dont l'objectif serait de réunir des citoyens autour de projets liés à la qualité de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale.

C'était ainsi rendre hommage au travail de pédagogue de Paul Duvigneaud, professeur de botanique et d'écologie à l'Université Libre de Bruxelles, qui fut réellement l'initiateur du concept de « l'écosystème urbain » étudié sous ses aspects scientifiques et humains et qui, l'un des premiers, milita pour une meilleure gestion écologique de la ville.

Depuis 2004, et toujours grâce à un subside octroyé par la COCOF, c'est le Centre Paul Duvigneaud asbl qui se charge de l'organisation du prix, sur un thème différent chaque année.

Les qualités d'éducation permanente des projets constituent, au même titre que la mise en valeur du thème, un des critères majeurs de sélection des lauréats.

On veillera donc à respecter les objectifs fondamentaux de l'éducation permanente, qui sont notamment de « favoriser et développer, chez le public adulte aussi bien que chez les jeunes :

- une prise de conscience et une analyse critique des réalités et des enjeux (ici : environnementaux, mais aussi de qualité de vie...) de ce début de XXI^e siècle ;
- la capacité à développer des initiatives collectives, basées sur une citoyenneté active, privilégiant l'expression d'une diversité culturelle et/ou intergénérationnelle. »

La richesse des partenariats développés constitue à coup sûr un gage de réussite de tels projets.

THÈME 2016 : « **Construire ensemble le paysage** »

Des détails sur ce thème figurent dans l'appel à projets et sur la [page Web](#) consacrée au Prix.

Règlement

OBJET DU CONCOURS

L'objectif de ce prix est de promouvoir l'éducation permanente des adultes et de sensibiliser les jeunes à l'environnement et au rôle de « la nature » en milieu urbain, en soutenant le lancement de projets centrés sur un thème annuel, qui doit être décliné en Région de Bruxelles-Capitale.

PARTICIPATION

Le prix est ouvert à tout collectif, même s'il est créé pour l'occasion.

Les projets doivent parvenir à l'adresse mentionnée **pour le vendredi 10 juin 2016** au plus tard, via un dossier de candidature dont le contenu est précisé ci-dessous. La signature de ce document engage le collectif à réaliser le projet présenté, dans un délai raisonnable, au cas où il se verrait primé, et à en résumer le déroulement à son terme en un bref rapport d'activités (1 page maximum), accompagné d'une ventilation par postes budgétaires des dépenses effectuées avec la somme allouée grâce au Prix.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature devra être rédigé en français et comporter un **formulaire de participation** disponible au Centre Paul Duvigneaud (coordonnées ci-dessous ; aussi téléchargeable sur son site Internet), complété et signé.

Ce document de synthèse peut être accompagné de tout autre document : projet de budget et liste des collectifs partenaires (ces deux éléments chaudement recommandés !), planning prévisionnel, textes, plans, quelques photographies... permettant au jury de se faire une idée plus précise du projet présenté et du collectif candidat.

LE PRIX

Un prix de 2000 € sera alloué à un lauréat, ou éventuellement réparti entre deux lauréats, désigné(s) par le jury. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

LE JURY

Le jury sera composé de 5 personnes au minimum et comprendra notamment un ou des représentants de la Commission communautaire française, du Centre Paul Duvigneaud asbl et du Département Paysages et Ecologie de la Fondation d'utilité publique « CIVA » (dénominations provisoires).

Le secrétariat du jury sera assuré par le Centre Paul Duvigneaud.

DROITS

Les participants acceptent que leur projet soit, à titre gracieux, présenté éventuellement par le Centre Paul Duvigneaud dans le cadre d'une exposition, dans la presse, ou sur son site Internet par exemple.

CALENDRIER

Ouverture officielle du concours : 10 mars 2016

Date limite de remise des candidatures : vendredi 10 juin 2016

Le(s) collectif(s) lauréat(s) sera averti par lettre pour le 10 juillet 2016 au plus tard.

ADRESSE (dépôt des dossiers, renseignements, secrétariat, bibliothèque)

CENTRE PAUL DUVIGNEAUD DE DOCUMENTATION ECOLOGIQUE :

CIVA, rue de l'Ermitage 55 à 1050 Bruxelles

Tél. : 02 642 24 92 - 0470 100 591

centrepduvigneaud@gmail.com www.centrepaulduvigneaud.be



Le Prix Paul Duvigneaud est organisé grâce au soutien de
la Commission communautaire française

Centre PAUL DUVIGNEAUD de Documentation écologique asbl
Siège social : av. du Pérou 67 à B - 1000 Bruxelles
n° entreprise 0448.301.138

Le Centre Paul Duvigneaud est soutenu par la Région de Bruxelles-Capitale

et intégré au

